

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A BELIN-BELIET (33)**

**Séance du 2 mars 2020**  
**Délibération n°68**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. LAGRAVE Renaud.

**Étaient Présents :** M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. DUDON Alain, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BAUDY Serge portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, M. PEDEUBOY Jean-Louis, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, M. DUNOGUES Yves portant de Mme TAPIN Martine, M. GLEYZE Jean-Luc, M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. SORE Serge portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

**TOURISME :**

**Candidature du Parc naturel régional des Landes de Gascogne à la Convention d'Actions  
Touristiques Thématique proposée par le Conseil départemental de Gironde**

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, les EPCI et les OT de son territoire coopèrent depuis de nombreuses années au développement durable de l'activité touristique locale, cette coopération s'exprimant particulièrement dans l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale » et le projet Ecodestination.

Les Conventions d'Actions Touristiques, proposées par le Département de la Gironde dans le cadre de son nouveau Schéma de Développement du Tourisme, permettent d'inscrire le projet Ecodestination dans la dynamique de tourisme durable girondin.

Sur ce territoire de projet, elles pourront être déclinées en deux candidatures :

- Une candidature à une CAT « thématique » Ecodestination, portée dès 2020 par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne
- Une candidature à une CAT territoriale « Delta Val de l'Eyre » portée à partir de 2021 par les Offices de Tourisme du Cœur du Bassin, du Teich et du Val de l'Eyre.

La CAT thématique Ecodestination vient conforter les actions collectives de transition écologique et de marketing client au bénéfice des prestataires touristiques locaux.

Elle retient trois actions pour 2020 dont trois inscrites dans le programme Ecodestination :

- La définition d'une stratégie digitale des offres écopositives
- Des relais Parc expérimentaux dans les Offices de Tourisme girondins
- L'organisation du Forum du Tourisme durable autour de la thématique transition et innovation

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A BELIN-BELIET (33)**

**Séance du 2 mars 2020**  
**Délibération n°68**

Plan de financement :

Action	TTC	Conseil régional (NOTT)	Conseil départemental des Landes	Conseil départemental de Gironde (CAT)	Parc et EPCI
Forum	6 000 €			1 7500 €	4 250 €
Stratégie digitale	9 600 €	2 880 €	1 406,73 €	2 800 €	2 513,27 €
Relai Parc	2 500 €			729,17 €	1 770,83 €
<b>Total actions</b>	<b>18 100,00 €</b>	<b>2 880,00 €</b>	<b>1 406,73 €</b>	<b>5 068,00 €</b>	<b>8 534,10 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le principe de cette candidature, son programme, son plan de financement.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

  
Renaud LAGRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine